

■ ■
■ ■
■ ■
■ ■ **DEPARTEMENT DE L'AIN**
■ ■ -----
■ ■ **ARRONDISSEMENT DE BOURG**
■ ■ -----
■ ■ **CANTON DE MIRIBEL**
■ ■ **MAIRIE DE NEYRON**
■ ■ -----
■ ■

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28 mars 2024

■ ■ **OBJET : TAUX IMPOSITION 2024.**

20240017

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

■ ■ Christine FRANÇOIS, Maire

■ ■ Étaient présents : DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

■ ■ Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à DUPLAN Véronique, BOYET Jérôme donne pouvoir à LARIVE Bruno, BRIERE Matthieu donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, JULLIEN Valérie donne pouvoir à GARCIA Nathalie, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves.

■ ■ Secrétaire de Séance : Bruno LARIVE

■ ■ *Date de convocation du Conseil* : 21/03/2024

■ ■ *Nombre de conseillers* :

■ ■ *En exercice* : 23

■ ■ *Présents* : 16

■ ■ *Pouvoir* : 7

■ ■ Le Maire présente à l'assemblée l'état des taux d'imposition :

	THRS	FB	FNB
Taux 2023	11,06 %	27,35 %	43,61 %
Proposition 2024	11,06 %	27,35 %	43,61 %

■ ■ A compter de 2023, en application de l'article 1636 du code général des impôts, les communes doivent voter chaque année le taux des deux taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** que les taux pour 2024 seront les suivants :

	THRS	FB	FNB
Taux 2024	11,06 %	27,35 %	43,61 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 28 mars 2024

La Maire,

Christine FRANÇOIS



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 819 867	27,35	96,55	5 000 000	1 367 500	27,35	1 367 500
Taxe foncière non bâties (TFNB)	33 530	43,61	124,97	34 200	14 915	43,61	14 915
Taxe d'habitation (TH)	117 283	11,06	54,85	90 500	10 009	11,06	10 009
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	1 392 424
Total				1 392 424	>>>	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 1 392 424	27,35	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 392 424 = 1,000 000	43,61	
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5) 1 392 424	11,06	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		0	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				91 593	0	0	-86 580	11 5 013

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total provisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1 392 424		5 013		1 397 437

A BOURG-EN-BRESSE
 Le 14 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 VINCENT BONARDI
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le Pour la Préfecture,
 Pour la Communauté (Ain)

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	576	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	396 209	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	90 196	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	821	b. Par la loi (terres agricoles)	2 886	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :	>>>	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV	>>>	Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
Cotisation foncière des entreprises :	>>>	b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	90 500	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,940605
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	30 103	d. Taux FB commune 2020	13,38
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	13,97
		e. Bases dégrévées mayo THS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX		6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :	Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national	de 2024	de 2023	(col. 13 - col. 14)	a. National	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
	départemental	13	14	15	b. Communal	b. Taux maximum de la majoration spéciale	b. Taux maximum de la majoration spéciale	b. Taux maximum de la majoration spéciale	b. Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	98,55	2,00000	96,55	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	127,05	2,08000	124,97	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	61,13	6,28000	54,85	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		a. Tx moy. 75% départemental		a. Taux maximum de la majoration spéciale		a. Taux maximum de la majoration spéciale		a. Taux maximum de la majoration spéciale	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		b. Taux maximum de la mayo		b. Taux maximum de la majoration spéciale		b. Taux maximum de la majoration spéciale		b. Taux maximum de la majoration spéciale	
	>>>		10,25						20,32